



Sensibilisation du personnel d'une installation portuaire non chargé de tâches de sûreté

OBJECTIF : être vigilant face aux risques de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté portuaire par une sensibilisation accrue.
- Reconnaître les menaces pour la sûreté du site.
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance de tous.

Formation destinée à l'ensemble du personnel des ports et installations portuaires soumises au code ISPS.



Références

- CODE ISPS Partie B, § 18.3, IMO MSC1/ Circulaire 1341 du 27 mai 2010.
- Arrêté du 22 mai 2025 portant codification de diverses dispositions relatives à la sûreté portuaire.



Contenu

- Réglementation internationale ;
- Réglementation européenne relative à la sûreté portuaire ;
- Réglementation nationale relative à la sûreté portuaire ;
- Réglementation et plans connexes à la sûreté portuaire ;
- Les acteurs institutionnels internationaux ;
- Les acteurs institutionnels européens ;
- Les acteurs institutionnels nationaux centraux ;
- Les acteurs institutionnels nationaux locaux ;
- Les acteurs non institutionnels ;
- Présentation des actes illicites intentionnels ;
- Principales menaces ;
- Zonages portuaires ;
- Contrôles de sûreté ;
- Les documents - la fiche réflexe ;
- Le management ;
- La coordination en matière de communication.

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 4 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel. Et en français pour la formation en ligne.

LIEU : dans tout port ou pays. Sur la plateforme 360 E- learning pour la formation en ligne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : magistral 100 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 200 € en présentiel ou 190 € en ligne